

Site inscrit

Date de protection : **27 février 1979** ~ Superficie : **3,1 ha**

Le cimetière israélite

Rosenwiller

Le cimetière juif de Rosenwiller s'étend sur 4 hectares et compte plus de 6 000 tombes. C'est la plus ancienne et plus grande nécropole juive d'Alsace.

La première mention d'un cimetière juif à Rosenwiller date de 1366, mais la stèle la plus ancienne remonte à 1657.

Le cimetière est constitué de deux parties, la plus ancienne étant située à l'est. La limite entre partie ancienne et moderne est constituée par le chemin menant du portail à la petite maison. La partie moderne commence avec des tombes de 1882.

De nombreuses stèles se distinguent par la variété et l'importance des représentations graphiques de l'astre solaire. Certaines s'ornent d'une représentation anthropomorphe du soleil, d'autres ont été gravées d'un svastika courbe, symbole de la résurrection. La singularité de ces motifs confère au site un caractère unique dans l'espace rhénan.

De nombreux autres symboles sont présents sur la partie haute des stèles (couronne, mains de Cahanim, etc.)

Conformément aux traditions juives, les tombes ne sont pas fleuries.



Gravure sur stèle



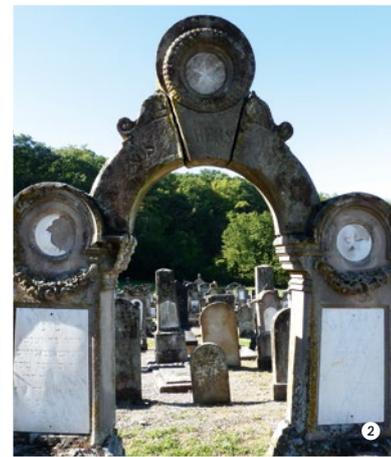
Vue intérieure du cimetière israélite

Critères de classement

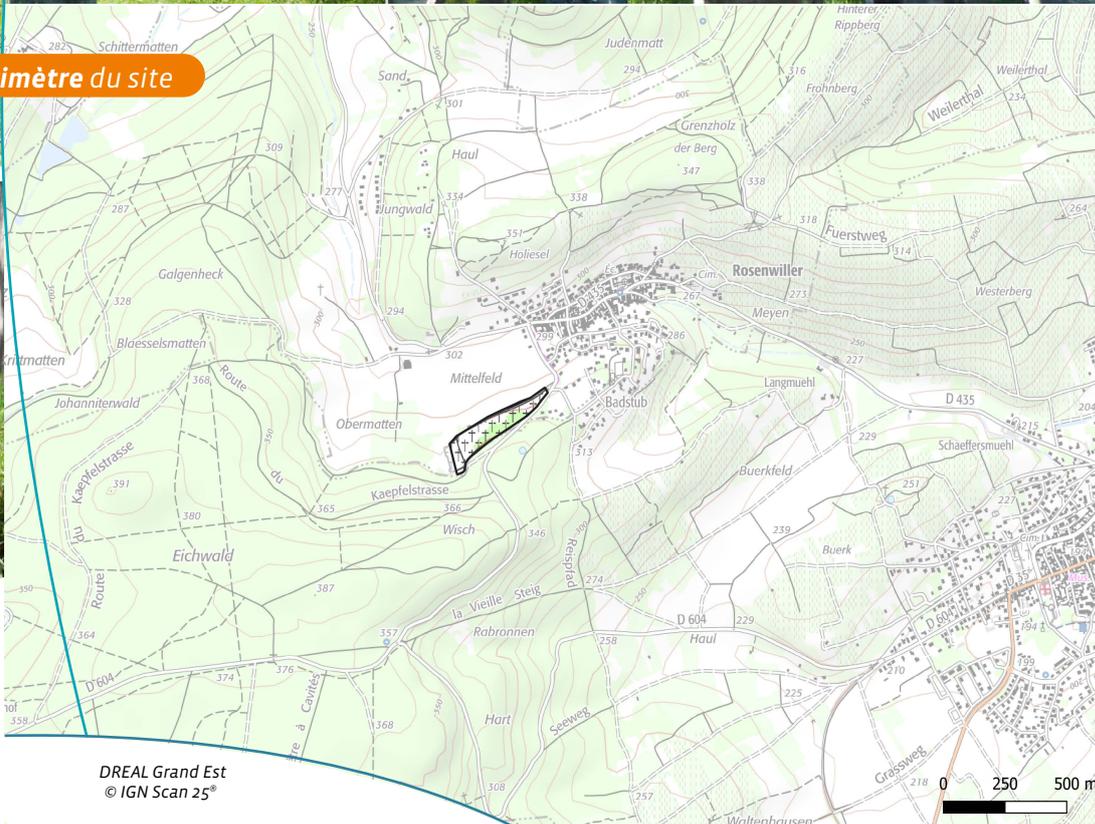
→ **Pittoresque**



Le cimetière israélite



Périmètre du site



- 1 ~ Vue des stèles
- 2 ~ Vue des stèles israélites dressées
- 3 ~ Vue intérieure du cimetière israélite
- 4 ~ Stèle israélite sculptée

DREAL Grand Est
© IGN Scan 25®

Inventaires - Autres mesures de protection

→ Inscrit au titre des Monuments Historiques.

Références juridiques

Les sites classés sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national, sur la base de critères pittoresques, historiques, scientifiques, artistiques, ou légendaires.

La protection site classé est régie par les [articles L341-1 à L341-22 du code de l'environnement](#). Elle entraîne une servitude sur le bien protégé. Toute modification de l'état ou de l'aspect du site classé doit faire l'objet d'une autorisation spéciale de l'Etat.



Pour plus d'informations

www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr
Rubrique Eau Biodiversité Paysage.

Contact sebp.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr - 03 87 62 01 63